

BAREME DES HONORAIRES DE TRANSACTION 2023 ⁽¹⁾

PRIX DES TRANSACTIONS en NET VENDEUR BIENS A USAGE D'HABITATION, FONDS DE COMMERCE, TERRAINS, LOCAUX COMMERCIAUX ET PARTS SOCIALES DE SCI		TAUX HONORAIRES TTC par tranches non cumulatives CHARGE ACQUEREUR ⁽³⁾
de	à	
0 €	90 000 €	10 %
90 001 €	150 000 €	8 %
150 001 €	200 000 €	6 %
200 001 €	300 000 €	5.5 %
300 001 €	500 000 €	5 %
	Au-delà de 500 001 €	4.5 %
Prestige On & Off Market ⁽²⁾		5 %

Montant minimum d'honoraires TTC de 5 000 € pour les caves, garages et parkings et de 10.000 € pour les cessions de bail et de fonds de commerce.

BAREME DES HONORAIRES DE LOCATION TTC ⁽⁴⁾

Loi Alur en Zone tendue : 10€/m² (visite, constitution du dossier, rédaction du bail) + 3€/m² (état des lieux)

	MODALITES	A LA CHARGE DE
Entremise et négociation	50€	BAILLEUR
Visite, constitution du dossier locataire, rédaction du bail	10€/m ² 10€/m ²	BAILLEUR LOCATAIRE
Etat des lieux	3€/m ² 3€/m ²	BAILLEUR LOCATAIRE

Garage et parking

Visite, constitution du dossier locataire, rédaction du bail...	50€ 50€	BAILLEUR LOCATAIRE
---	------------	-----------------------

BAREME DES HONORAIRES DE GESTION LOCATIVE TTC ⁽⁴⁾

	% DU PRIX DES ENCAISSEMENTS TTC ⁽³⁾	A LA CHARGE DE
Gestion	8,4%	BAILLEUR
Garantie des loyers impayés	2,5%	BAILLEUR

(1) Barème des honoraires transactions en vigueur au 18/03/2023 Le montant total pourra être arrondi au millier inférieur

(2) Mandat Prestige lié à des prestations particulières

(3) Les honoraires de transaction sont à la charge de l'acquéreur, excepté dans le cas où le vendeur accepte de les prendre à sa charge dans le mandat de vente.

(4) TVA au taux en vigueur de 20 % incluse.